



Rapport de gestion  
2012



### ➤ Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni à 5 reprises durant l'exercice 2012. Outre ses tâches courantes de suivi des placements et de la gestion de la Fondation, le Conseil a également, en bref et dans le désordre :

1. adopté le taux d'intérêt à créditer sur les comptes épargne 2012, soit 3.25% (pour mémoire : taux d'intérêt minimum LPP : 1.5%),
2. décidé le versement du montant additionnel non garanti conformément à l'avenant n° 1 du règlement ;
3. participé à une formation sur la présentation des comptes de la Fondation selon la norme RPC 26 ;
4. approuvé les comptes 2011.

Le Conseil de fondation n'a pas été modifié dans sa composition pendant l'exercice 2012 et s'est réjoui de la constante amélioration de la gestion administrative et technique de la Fondation.

### ➤ Affiliés et effectifs

Au 31 décembre 2012, **392 employeurs** sont affiliés à la Fondation, ce qui représente une augmentation réjouissante de 19.5% par rapport à l'année précédente. Les assurés sont au nombre de 3'039 (dont 2'122 pour lesquels des salaires ont été déclarés) ; les rentiers de 62 ; parmi ceux-ci, 23 retraités, 7 invalides, 2 enfants et 4 conjoints survivants sont gérés par la Bâloise Assurances alors que 14 retraités, 2 invalides, 7 enfants et 3 conjoints survivants sont administrés par la Fondation.

	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Employeurs affiliés	104	122	148	182	220	256	293	328	392
Assurés cotisants	707	930	1'021	1'232	1'424	2'002	1'765	1'983	2'122

### ➤ Résultats de l'exercice

Le résultat global 2012, avant attribution à la réserve de fluctuation de valeurs, est un **bénéfice de CHF 1'819'505**. L'autonomie de la gestion des titres nécessite la constitution d'une telle réserve dont l'objectif est fixé à 14% des engagements, soit CHF 7'448'044 au 31.12.2012. Après attribution du gain de CHF 1'819'505, la réserve de fluctuation de valeurs s'élève à fin 2012 à CHF 6'233'700 et atteint donc 84% de son objectif.

Au point de vue du bilan, les placements représentent un montant de CHF 60 millions, dont 49% en créances de montant fixe, 32% en actions et 10% en immobilier. Le solde représente des liquidités et des créances directes. Les engagements au passif représentent CHF 53.2 millions dont CHF 46.8 millions pour les assurés actifs, CHF 4,5 millions pour les rentiers et CHF 1.9 millions en provisions techniques. Le degré de couverture de la Fondation est de 111.7%, ce qui reflète une situation tout à fait saine à fin 2012.

On notera aussi que le fonds de secours qui sert à fournir des aides à des assurés dans des circonstances particulières de détresse financière n'a pas été utilisé

au cours de l'exercice écoulé. Il présente au 31.12.2012 un solde de CHF 114'451 ; exactement identique à l'an dernier.

### ➤ Gestion financière

A partir du 1er janvier 2009, 2 mandats de gestion ont été confiés, l'un à la banque Pictet, l'autre à Pensofinance, pour chacun 50% du portefeuille. Si les performances réalisées en 2009, (près de 9%) peuvent être qualifiées d'excellentes, les résultats 2010 et 2011 ont été nettement moins bons puisqu'ils se situent vers 1%. 2012 a, par contre, été une bonne année avec un rendement de 7%. Ainsi, le résultat net des placements est passé de CHF 3,3 millions pour 2009 à CHF 0,5 million en 2010, puis à 0.4 million en 2011 et enfin à 3.4 millions en 2012.

### ➤ Adaptation des dispositions réglementaires

Depuis son entrée en vigueur avec effet au 01.01.2010, le règlement a été enrichi de 2 avenants :

#### Avenant n° 1

Il introduit la possibilité pour le Conseil de fondation, si la situation financière le permet, de verser une rente additionnelle non garantie. Ce versement qui correspond à quelque 75% d'une rente mensuelle, a été versé chaque année depuis 2010.

#### Avenant n° 2

Dans le but d'avoir le même taux de conversion pour les hommes et les femmes à l'âge ordinaire de la retraite selon l'AVS, les taux de conversion ont été adaptés comme suit :

Age	58	59	60	61	62	63	64	65
Taux	5.68%	5.80%	5.92%	6.04%	6.16%	6.28%	6.40%	6.40%

### ➤ Evolution du degré de couverture

Le degré de couverture est un indicateur de la santé financière d'une institution de prévoyance. Un taux supérieur à 100% signifie que la fortune est supérieure aux engagements envers les assurés actifs et rentiers ; il a évolué comme suit :

